



• **Superficie** : 296 ha

• **Description** : Situé à la confluence de 2 vallées creusées dans le calcaire de Beauce qui sont la Vallée sèche de la Grand-Pierre et la vallée de la Cisse. La réserve a été créée par décret ministériel en 1979 pour son intérêt écologique et archéologique. Site N2000 « Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin » (DOCOB validé).

• **Milieu** : Pelouses et formations associées sur calcaire ; cours d'eau ; végétations des rives ; formations herbacées sur sols engorgés ou restant humides ; bois

• **Propriétaires** : Communes d'Averdon et de Marolles (11%), privés (89%) (2 principaux)

• **Enjeux** :

→ **Biodiversité** :

✓ **Milieux** : mosaïque de milieux calcicoles, pelouses sèches, marais, forêt, rivière, formations à buis et forêt de pente à érables et fougères scolopendres. Près de 20 % de la surface de la réserve est formée d'écosystèmes d'intérêt communautaire. (NI+++ ; NC ++)

✓ **Flore** : grande richesse en plantes patrimoniales et espèces protégées (NI +++ ; NC ++)

✓ **Faune** : avifaune et petite faune de plaine, grande diversité d'insectes, araignées, reptiles... (NI ++ ; NC ++)

→ **Géologie** : Roche calcaire affleurante ; site géomorphologique remarquable par son relief et sa vallée sèche héritage de la dernière glaciation, présence d'éboulis (NI ++ ; NC +)

→ **Paysage** : Grande diversité de milieux et de paysages. "Îlot de nature" au cœur des cultures intensives environnantes. (NI +++)

→ **Aménités** : Sentier artistique ; maison de la Nature (maison de la Réserve) à Marolles ; le seul accès sur la Réserve se situe à Marolles ; circulation interdite sur les propriétés privées et limitée, lors des périodes de chasse, sur certains chemins du circuit ouvert au public ; accès aux véhicules interdit. (P +++)

• **Menaces** : Possibilités de gestion et d'expérimentation limitées sur la zone de marais sans accord des propriétaires. En l'absence d'entretien, la mégaphorbiaie risque de se refermer. Ce site fait également l'objet de plantations de peupliers. Problèmes ponctuels de fréquentation : quad, moto-cross (N +)

• **Activités et gestion pratiquées** : Le gestionnaire désigné par l'État est le CDPNE ; plan de gestion sur 5 ans, renouvelable ; inventaires et suivis ; Contrat N2000 pour l'entretien des pelouses sèches par fauche et pâturage (2003-2008) ; contrat N2000 jusqu'en 2013 pour du pâturage ; gestion de la forêt par îlot de sénescence ; animations ; chasse ; Nouveau guide réédité.

• **Projets et propositions d'actions** :

→ **Connaissances** :

- ✓ Mise à jour de certains inventaires
- ✓ Réalisation d'inventaires pour certains taxons encore jamais étudiés

→ **Restauration et/ou entretien** :

✓ Poursuivre la gestion actuelle :

- convention de restauration des milieux : fauche et ramassage ; débroussaillage local
- convention de pâturage extensif ovin
- gestion des forêts (sylviculture douce) et conservation des arbres à cavités et des secteurs à buis
- restauration des marais
 - ✓ Étendre la gestion à d'autres milieux via la contractualisation N2000

→ **Valorisation** : Animations pour le public